

6. La participation financière des parents

La participation financière des parents est progressive, elle est établie en fonction des barèmes fixés par la CAF.

Le tarif horaire est calculé d'après le revenu net imposable et la composition de la famille. Il est révisable une fois par an au 1^{er} janvier.

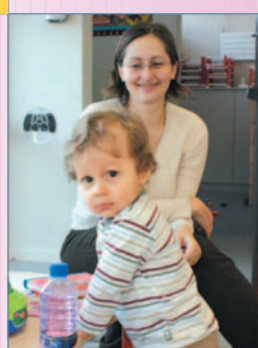
Des déductions sont effectuées en cas de :

- hospitalisation de l'enfant sur présentation du bulletin d'admission
- maladie de l'enfant au-delà du 3^e jour calendaire sur présentation du certificat médical
- périodes de fermeture de la structure.

Tout changement de situation personnelle ou professionnelle doit être signalé et peut modifier le tarif.

Le non paiement entraîne la suspension de l'inscription.

La résiliation d'un contrat doit être signalée par un préavis écrit de deux mois.



«Les Lutins du Château», que vous venez de visiter est un des multi-accueils réalisés et gérés par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Il s'inscrit dans un maillage territorial de services destinés à l'enfant, voulu par vos élus communautaires, pour offrir aux parents habitant le territoire des solutions de garde adaptées pour leurs enfants de 0 à 16 ans qui se déclinent comme suit :

- 722 places à travers 4 multi-accueils, un relais coordonnant 203 assistantes maternelles ;
- un accueil extrascolaire organisé autour de 6 sites de loisirs et mercredis récréatifs ;
- un accueil périscolaire de compétence communale, cofinancé en partie par la CCCE, organisé sur 16 sites communaux au total et 4 lieux d'accueil pour l'activités jeunes.

Près de 2,5 millions d'euros sont donc affectés chaque année au fonctionnement des structures de compétence communautaire auxquels il faut ajouter 5 400 000 € investis depuis 2001 pour la réalisation de ces équipements.

Parce que vos enfants sont l'avenir de notre territoire, nous avons souhaité pour eux cet équipement des plus adaptés, encadrés par une équipe de professionnels de la petite enfance pour un accueil de qualité.

Michel Paquet
Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Multi-Accueil «Les Lutins du Château»

127A, rue Arnauld-1^{er} • 57570 RODEMACK
Tél. 03.82.57.31.78 • leslutins@cc-ce.com
www.ccce.fr • www.ccce.tv

Communauté de Communes de Cattenom et Environs



Credit photos : CCCE
Création & Impression :
Moi-la-Moi / Roger Faltore
Hauterive-Grandjeu - 03.82.53.99.04



Communauté de Communes de Cattenom et Environs

4. L'enfant dans la structure

Après sa toilette, son petit déjeuner ou le repas de midi, l'enfant arrive au multi-accueil avec ses affaires personnelles (le carnet de santé, le doudou, la sucette, des vêtements de rechange...)

La structure fournit le matériel nécessaire à la journée de l'enfant. Les repas sont livrés par un prestataire qui veille à l'équilibre nutritionnel. L'équipe respecte les habitudes alimentaires de l'enfant dans les limites imposées par la vie en collectivité.

La directrice veille à l'équilibre nutritionnel de la journée. Le multi-accueil fournit le lait 2^e âge et le lait de croissance. L'alimentation par lait maternel est possible sous certaines conditions.



5. La santé

Un médecin effectue une visite hebdomadaire au multi-accueil. Son rôle est préventif, il veille au suivi des vaccinations et au développement staturo-pondéral et psychomoteur.

L'enfant ne peut être accueilli dans la structure :

- s'il est porteur d'une maladie qui présente des risques pour la collectivité
- s'il a une température supérieure ou égale à 38,5°
- si la sage-femme ou la puéricultrice ou un membre de l'équipe estime que l'état de santé de l'enfant n'est pas compatible avec la collectivité

Il est possible d'administrer des médicaments au multi-accueil sur présentation obligatoire de l'ordonnance.

1. Le Fonctionnement

Le multi-accueil «Les Lutins du Château» est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

La structure est fermée cinq semaines :

- une semaine au printemps
- trois semaines en été
- une semaine à Noël

La structure accueille 45 enfants :

- de 10 semaines à l'âge de l'entrée à l'école maternelle, 4 ans maximum, pour l'accueil régulier
- de 10 semaines à six ans pour l'accueil occasionnel. 5 places sont réservées à ce type d'accueil. Les réservations se font le vendredi de 8h00 à 11h00 pour un accueil la semaine suivante.



Les enfants sont inscrits dans un groupe, en fonction de leur âge.

- «Les Fardets» de 10 semaines à 1 an
- «Les Gobelins» de 12 à 24 mois environ
- «Les Saltimbanques» de 24 à 30 mois
- «Les Troubadours» pour les plus grands



Les places sont attribuées en priorité aux familles résidant dans l'une des 20 communes de la C.C.C.E.

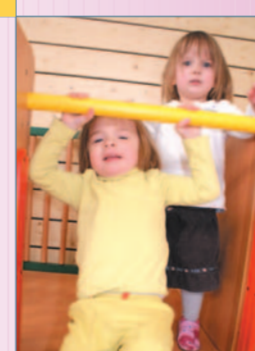
2. Le personnel

L'équipe est composée de :

- deux puéricultrices
- deux éducatrices de jeunes enfants
- des auxiliaires de puériculture
- des agents d'animation
- des agents techniques



La mission de l'équipe est d'accueillir l'enfant et de répondre à ses besoins tout au long de la journée. Dans cet objectif, l'équipe mène une réflexion sur les attitudes professionnelles permettant une pratique commune au quotidien. Des intervenants, pédiatre, musicien, apportent leurs compétences au service des enfants.



3. L'admission

L'admission est définitive après constitution du dossier d'inscription. Une période d'adaptation précède l'entrée dans la structure. Elle permet de faire connaissance, de découvrir l'environnement, d'établir un climat de confiance.

Chaque enfant a une référente lors du premier entretien qui devient progressivement pour l'enfant un repère rassurant et sécurisant, elle est un interlocuteur privilégié pour les parents.

- Elle recueille les habitudes de vie de l'enfant (alimentation, rythme de sommeil...)
- répond aux questions des parents sur la vie dans la structure et l'organisation des journées
- établit avec les parents un planning pour l'accueil de l'enfant durant les 15 jours d'adaptation

